

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCLUT UNE ENTENTE ASYMÉTRIQUE SUR LE FINANCEMENT DE LA SANTÉ

Québec, le 10 mars 2017. – Le gouvernement du Québec annonce qu'il a conclu aujourd'hui une entente avec le gouvernement fédéral en matière de financement de la santé.

L'entente va permettre au Québec d'obtenir sa part des fonds annoncés par le gouvernement fédéral le 19 décembre dernier, soit une somme de 2,5 milliards de dollars sur 10 ans. Comme c'était le cas dans l'entente de 2004 obtenue par le premier ministre d'alors, M. Jean Charest, ces fonds font l'objet d'une entente asymétrique qui assure au Québec toute la latitude pour investir ces fonds dans le respect de ses priorités et de ses compétences en matière de santé, dont la santé mentale ou les soins à domicile. Le Québec a également obtenu des sommes additionnelles qui lui seront versées dès 2017-2018 pour les études postsecondaires.

Par ailleurs, cette entente s'appuie aussi sur une nouvelle reconnaissance et une bonification du principe de l'asymétrie conclu en 2004, car elle prévoit l'utilisation de montants provenant du volet de la petite enfance des nouveaux fonds fédéraux consacrés aux infrastructures sociales. Le Québec possédant déjà un réseau de garderies depuis 1997, dont le développement est financé entièrement par le Québec, le gouvernement du Québec a obtenu du gouvernement fédéral la capacité d'utiliser une partie des sommes réservées au développement d'infrastructures pour financer ses priorités en matière de services directs aux familles. Le gouvernement du Québec précisera ces montants à la suite du dépôt du budget fédéral, prévu pour le 22 mars prochain.

- 30 -

Source : Audrey Cloutier
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 418 643-5270